



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2019

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Date de la Convocation : 09 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 15 octobre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AZE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick MONIN.

Étaient présents :

Mesdames Alexandra BONOT, Véronique DUFETRE, Cécile MARIOTTE, Michèle MONTANGE

Messieurs Jean-Paul DUFOUR, Daniel BRESSAND, Daniel BOUCHARD, Dany GRANDJEAN, Alain GRIVOT, Denis FENEON, Christian GENDRE

Étaient excusés : Mesdames Aurore DUTARTRE et Caroline CORREIA, et Monsieur Serge THIRARD (a donné pouvoir à Patrick MONIN)

Secrétaire de séance : Véronique DUFETRE

### ETAT CIVIL

Décès : Marie-Claude DUTRION Née JANIN le 22/08/2019

Bernadette GRANDJEAN Née ROYER le 03/08/2019

Le Maire présente la Stagiaire envoyée par le Centre de Gestion, Madame Carine SERRE qui assiste également à la réunion.

#### 1. Ecole

La parole est donnée à Monsieur Gendre. A la dernière réunion de chantier, sur 10 entreprises convoquées, 2 se sont présentées, 2 se sont excusées pour leur absence et les 6 autres ne se sont pas manifestées. L'avancée du chantier touche à sa fin. Certains travaux réalisés par les entreprises sont non conformes et non validés par l'architecte entraînant du retard supplémentaire. Les Opérations Préalables de Réception auront lieu le 28 octobre 2019.

#### 2. Retour de la réunion de travail « Magasin de producteurs à Azé »

Le Maire présente la Convention de mise à disposition des locaux et le projet. Le regroupement de producteurs comprendrait des productions de légumes, de lentilles, de soupe de légumes et de poissons, de poissons apéro, de volailles, de pâtés, de fromages (chèvre, vache, brebis), de lait, de beurre, de crème, d'œufs, de pain, de farine, de crème de marrons, de miel, de jus de pomme, de vin, de glaces, d'huiles (olive, colza, tournesol et aromatisée), de plantes (sèches, aromatiques et médicinales) et aussi des vêtements. Les producteurs se regrouperaient sous forme d'association ayant pour but le développement d'un lieu de ressource autour de l'agriculture paysanne et proposant la vente de produits paysans. La convention a pour but de fixer la mise à disposition d'un local communal pour la tenue de permanences par la future association.

Le Conseil municipal demande de rajouter à la convention de mise à disposition des locaux communaux les mentions ci-après en surbrillance :

- article 2 : La Commune d'Azé s'engage à mettre à disposition le local concerné par la présente convention à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2019 « pour une durée d'un an renouvelable une fois en fonction des résultats de la boutique avant l'établissement d'un bail. »,
- article 5 : Un représentant du Conseil municipal siègera au Conseil d'administration de l'association,
- article 6 : Une participation aux charges (eau, électricité « et chauffage ») est demandée à l'association.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- AUTORISE l'association à utiliser les locaux communaux,
- AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition précitée ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

### **3. Mise en sécurité du hameau de Rizerolles**

Le Maire présente la proposition d'Emmanuel BIARD de la DRI pour validation. Le Conseil municipal émet des réserves sur :

- le carrefour avec les Grottes
- l'accès Rue de Rizerolles régulièrement emprunté par des véhicules agricoles.

Le Maire demandera au géomètre une variante avec les recommandations du Conseil municipal. Des tests seront réalisés pour vérifier la faisabilité.

### **4. Retour du document unique**

Le Maire présente le document unique d'évaluation des risques professionnels, réalisé par le Cabinet AP Concilis et rappelle au Conseil Municipal la démarche engagée conforme aux articles L4121-1 et L4121-3 du code du travail qui font à l'employeur l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs qu'il emploie.

Après avis du Comité technique du 19 Septembre 2019,

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels,
- VALIDE le Plan de Prévention des Risques Professionnels qui en découle,
- AUTORISE la mise en place du programme d'actions correctives
- DIT que les membres de la Commission sont les suivants : Patrick MONIN, Emilie JEANNIN, Jean-Paul DUFOUR et Aurore DUTARTRE.

### **5. Convention pour la pose de panneaux d'information relatifs aux édifices romans**

Le Maire donne lecture du courrier de PETR Mâconnais Sud Bourgogne et présente la convention d'aliénation gratuite d'un pupitre d'information du public. Ce pupitre répertorie le patrimoine roman sur le territoire Mâconnais et Clunisien Le panneau sera mis en place à côté de l'Eglise. Le Maire souligne l'intérêt touristique de cette démarche.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'aliénation gratuite d'un pupitre d'information du public précitée ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

### **6. Convention de collaboration au dispositif « Initiative pour l'Emploi des Jeunes »**

Le Maire présente la convention de collaboration au dispositif « Initiative pour l'Emploi des jeunes » entre un partenaire et l'Aile Sud Bourgogne (ex Mission Locale). L'intérêt de cette convention consiste à orienter les jeunes de moins de 26 ans vers cette structure dans le but de leur proposer un accompagnement pour faciliter leur insertion professionnelle.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Madame BONOT Alexandra ne prend pas part au vote du fait de intervention à titre professionnel dans le financement du dispositif par le Conseil Départemental.

- AUTORISE le Maire à signer la convention de collaboration au dispositif « Initiative pour l'Emploi des jeunes » précitée ainsi que tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

### **7. Zone de Montagne**

Suite à la présentation de Monsieur Jean-François FARENC lors du dernier Conseil municipal, le Maire rappelle l'intérêt de la commune à être reconnue pour une partie de son territoire en zone de montagne. Le classement en zone de montagne revêt plusieurs intérêts :

- Pour les communes, de bénéficier d'une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- Pour les agriculteurs, ce classement permet d'avoir accès à des taux et des plafonds de subventions très supérieurs aux autres zones.

La demande de classement nécessite la conduite d'une étude pour définir précisément les limites du territoire (à l'échelle parcellaire) pour lequel le classement sera officiellement sollicité.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ESTIME utile de mener une étude de faisabilité en vue d'une classification de la commune en zone de montagne,
- DONNE AUTORISATION au Maire d'intervenir, pour solliciter les financements nécessaires à cette étude, auprès du Département, du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, des Communautés de Communes, de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, et auprès de tout autre organisme.
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la constitution de ce dossier afin que cette reconnaissance en zone de montagne aboutisse.
- NOMME Denis Fénéon comme correspondant.

## 8. Vente de la rivière camping

Suite à la rencontre avec Madame VERNUS du Conseil Départemental, un point a été fait sur l'avancée des travaux du nouveau bâtiment d'accueil des grottes. Par ailleurs, Madame VERNUS a informé le Maire d'une portion de rivière qui semble être propriété de la Commune et qui pourrai faire l'objet d'une session à l'euro symbolique au Département pour faciliter l'entretien des rives. Le Conseil municipal souhaite obtenir plus d'informations auprès des partenaires (Contrat de rivière, Département) avant de se prononcer.

## 9. Retrait délibération « Travaux école portail »

Lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a délibéré pour les travaux école.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

ANNULE la délibération portant sur le portail de l'école.

## 10. Ressources humaines :

### - Retour du Comité Technique

Le Maire donne lecture du PV du Comité technique donnant un avis favorable à la diminution de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique à compter du 1er octobre 2019. Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents et non permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01 novembre 2019 ; les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de 2019,

## RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EFFECTIFS

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b> Adjoint administratif Principal 1ème classe	C	2	1 poste 35 heures 1 poste 20 heures

Adjoint administratif	C	2	1 poste 19 heures 1 poste 14 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique territorial	C	6	2 postes à 35 heures 1 poste à 12 heures 1 poste à 16 heures 1 poste 15 heures 1 poste à 12 : 25 heures
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Adjoint d'animation	C	1	1 poste à 35 h
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>	

- **Compte épargne temps**

Le Maire rappelle au Conseil que conformément à l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et du décret n° 2004-878 du 26 août 2004 modifié, les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps sont fixées par l'organe délibérant, après avis du comité technique paritaire.

Le Conseil municipal décide de saisir le comité technique du centre de gestion pour avis préalable.

- **Rifsep**

Modification de la délibération du 17 octobre 2017 afin de permettre aux agents en CDD présents depuis moins de 3 mois de pouvoir bénéficier du RIFSEP. La modification sera effective à partir du 16 octobre 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification apportée à la délibération

**11. Délégation de signature pour un Conseiller Municipal**

Le Maire rappelle qu'en cas d'absence du Maire et des Adjointes et afin d'éviter toute vacance dans l'exercice municipal, la loi a prévu la suppléance du Maire en cas d'absence. Le Maire peut accorder une délégation de signature à un Conseiller municipal désigné par l'Assemblée délibérante.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

DESIGNE Monsieur Daniel BRESSAND pour remplacer le Maire le samedi 22 février prochain.

AUTORISE le Maire à établir l'arrêté de délégation de signature.

**12. Assainissement Béluses : avenant au marché**

La parole est donnée à Monsieur Dufour. Plusieurs dizaines de mètres linéaires de canalisations brisées nécessitant leur remplacement entraîne un coût supplémentaire non prévu au marché.

**13. Travaux effectués et en cours**

Le Maire donne parole à Monsieur Dufour. Le broyage sur les accotements est fini. Le broyeur est vétuste et nécessite son remplacement. Le carrelage dans le logement est fini de poser. Le cimetière est nettoyé. Il est rappelé que le désherbage par pesticide est interdit, les agents passent le rototille pour désherber.

**14. Au fil du mois**

- Commissions communales et intercommunales  
24/09 réunion boutique,

27/09 rencontre avec la Mission locale,  
03/10 conseil des Maires,  
10/10 AG du Restaurant scolaire,  
11/10 Rencontre Antonio PASCUAL pour le Document unique,  
14/10 Rencontre avec Patricia DELONG de la DDT pour la révision du PLU

- Autres rencontres

## 15. Questions diverses

- a. Droit de préemption urbain :

- parcelle C225

Le Conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

- parcelle D904

Le Conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

- b. Travaux Enedis : changement poteaux ligne haute tension, route d'Aine  
c. Coupe de bois vendue à la Société EAU ENERGIE  
d. Guide de sensibilisation au RGPD  
e. Rapport d'activité MBA  
f. Fibre optique

La parole est donnée à Monsieur BRESSAND. Orange commence la prospection concernant les travaux de branchement au réseau fibre optique (les affiches d'informations sont sur le tableau d'affichage de la Mairie). Il avait été annoncé que les habitants d'Azé pourraient souscrire un contrat auprès du fournisseur de leur choix. Or Orange propose le branchement et l'abonnement. Monsieur Bressand se renseigne sur la marche à suivre.

- g. Courrier de Mme Lainé

- h. Demande de Mr FRAISSE Alain, autorisation de passage sur l'impasse communale pour drainage de sous-sol. Le Conseil municipal donne un avis favorable à sa demande sous réserve de déposer une demande de DICT et de laisser la voirie dans un bon état.

- i. Demande de Madame la Directrice de l'Ecole d'Azé pour la pose d'un tableau d'affichage à l'Ecole. En attendant la fin des travaux, Madame la directrice pourra utiliser le tableau de la Mairie.

## 16. Tour de table

**Daniel Bressand** : Nous devons fournir à TOTAL ENERGIE (groupement d'achat) un état des points de livraison gaz pour les bâtiments communaux.

**Alain GRIVOT** : la reprise du monocouche à Aine a été inutile (à Rizerolles également remarque Michèle Montange). A qui bénéficie la collecte des bouchons en liège ? Une association Clunisoise souhaite pouvoir organiser des collectes. Réponse de Monsieur le Maire : dans un principe d'équité nous acceptons la demande d'une nouvelle association pour la collecte des bouchons sur demande écrite. Monsieur Grivot relate un problème de voisinage et demande à Monsieur le Maire d'intervenir.

**Daniel BOUCHARD** : Plusieurs poteaux électriques ne fonctionnent pas à l'impasse de la Goulette au lieu-dit Montchanin. Réponse d'Emilie Jeannin : Le dysfonctionnement a été signalé au SYDESL. Nous sommes en attente de l'intervention. Un bruit anormal survient à la salle de réunion à la salle des fêtes. Réponse de Veronique Dufêtre : il faut changer la pile de la signalétique « sortie de secours ». Une demande est faite pour obtenir un point financier sur les budgets. Réponse d'Alexandra Bonot : Ce document sera présenté pour un prochain Conseil municipal.

**Denis Fénéon** : Monsieur Denis Moreau souhaite faire le point sur la convention pour la plateforme des marcs. Réponse du Maire : Le Maire est en attente des plans et éléments complémentaires pour pouvoir réaliser la convention.

**Dany GRANJEAN** : Les grilles du Vignot sont obstruées. Où en sont les travaux sur les grilles des Burchères ? Réponse de Jean-Paul Dufour : Les travaux ont été réalisés. Un véhicule en

stationnement gênant est à la cave. Réponse du Maire : Le secrétariat de Mairie entamera la procédure d'enlèvement.

## **17. Agenda**

- 15/10 Présentation par le SYDESL des marchés gaz,
- 17/10 Réunion à la perception pour l'Assainissement,
- 17/10 Cérémonie du Souvenir « Hommage aux Morts pour la France en Grande Kabylie »,
- 19/10 Fruit et Saveur d'Automne,
- 24/10 Conseil des Maires
- 27/10 Marche d'Automne organisée par le FR de St Gengoux-de-Scissé
- 11/11 Cérémonie à 12h

Tous les points étant abordés, la séance est levée par le Maire à 23h50.

Les prochains Conseils municipaux se tiendront le Lundi 18 Novembre 2019 à 20h00 et le Mardi 17 Décembre à 19h00.